

**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-03-29-3B**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

**Étaient présents :** Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M., Mme POISSON C., M. VASSELIN H. Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K. M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIEHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme POIS L., M. BARUT H.

**Étaient absents excusés :** M. SORIN P. (pouvoir à M. BREARD D.) ; Mme WILK I., (pouvoir à Mme FIEHUE-BUQUET A.), M. PETIT M. (pouvoir à M. COUAILLET T), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. SERAFFIN J-C.)

**Étaient absents :** M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/03/2023

Date d'affichage : 23/03/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

**M. Emmanuel LEROY a été désigné secrétaire de séance.**

□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□□

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2022- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

- Considérant que les résultats issus du compte administratif 2022 du budget annexe assainissement sont les suivants :

<b>Excédent de fonctionnement reporté 2021 (+)</b>	<b>527 908,22 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement année 2022 (+)</b>	<b>54 510,56 €</b>
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>582 418,78 €</b>
<b>Excédent d'investissement reporté 2021 (+)</b>	<b>129 476,07 €</b>
<b>Déficit d'investissement année 2022 (-)</b>	<b>-67 319,85 €</b>
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>62 156,22 €</b>

- Considérant que les restes à réaliser de l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

<b>Dépenses d'investissement reportées</b>	<b>141 459,50 €</b>
<b>Recettes d'investissement reportées</b>	<b>127 245,00 €</b>
<b>SOLDE NEGATIF</b>	<b>-14 214,50 €</b>

- Considérant l'avis de la Commission des Finances et du Personnel en date du 27/03/2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité (24 voix pour) :

- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement du Budget Annexe Assainissement comme suit :

<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>182 418,78 €</b>
<b>Affectation au compte 1068 (réserves)</b>	<b>400 000,00 €</b>
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>62 156,22 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 29 mars 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Emmanuel LEROY

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat